



N/Réf : Contacts Intersyndicale RSI :

Loïc CRÉTOIS – CFE-CGC - 06.79.26.02.12 - loic.cretois@rsi.fr

Christine VERSTRAETE – CGT - 06.45.30.82.99

Thierry MAZURE – CFDT - 06 86 28 42 76

Monsieur le Président de la République

M. Emmanuel MACRON

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Lettre recommandée avec accusé de réception

OBJET : Avenir du Régime social des Indépendants (RSI)

- Devenir des 6 000 salariés du RSI

La Plaine Saint-Denis, le jeudi 1^{er} juin 2017

Monsieur le Président de la République,

Le Régime social des Indépendants (RSI) est le deuxième régime de protection sociale obligatoire Français après le régime (général) des salariés et devant le régime agricole.

Depuis sa création en 2006, le RSI gère la protection sociale obligatoire de plus de 6 millions de travailleurs indépendants (artisans, commerçants et professions libérales).

A ce titre, le RSI prend en charge les prestations maladie, verse les prestations retraite, invalidité et décès et recouvre les cotisations et contributions qui sont la contrepartie de ces prestations.

Jusqu'au 31/12/2007, le RSI n'a pas connu de difficultés majeures dans l'exercice de sa mission de service public et les assurés sociaux ont été plutôt très satisfaits du service rendu par l'institution.

Depuis le 01/01/2008 et à l'initiative des pouvoirs publics, l'URSSAF calcule et envoie, pour le compte du RSI et sous le logo RSI, les appels de cotisations et contributions aux travailleurs indépendants et encaisse et affecte informatiquement les paiements réalisés.

Depuis cette date, de nombreux dysfonctionnements liés à l'utilisation du système informatique inadapté de l'URSSAF (« SNV2 ») ont fortement dégradé le service rendu en matière de recouvrement de cotisations et ont, par voie de conséquence, terni profondément et exagérément, l'image du RSI.

Ces dysfonctionnements ont été relayés et exacerbés par les médias, puis par tous les partis politiques en période pré-électorale. Cumulés aux difficultés économiques conjoncturelles subies par les travailleurs indépendants, ils ont eu pour effet de stigmatiser les charges sociales qui pèsent sur eux et de désigner le RSI comme étant le seul responsable de tous ces maux.

Dans ce contexte vous aviez prévu, en cas d'élection à la Présidence de la République, de « supprimer le RSI » et de l'« adosser au régime général » des salariés.

Aujourd'hui, très inquiets sur leur devenir, les 6 000 salariés du RSI souhaitent avoir de rapides précisions sur la sauvegarde des emplois et les futures conditions d'exercice de ces emplois.

Aussi, les syndicats représentatifs des salariés du RSI, réunis en intersyndicale, sollicitent de votre part d'être reçus rapidement par le nouveau gouvernement afin d'échanger utilement sur le sujet.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

L'Intersyndicale du RSI :

Pour la FNPOS CGT,

C. Verstraete

Pour l'OSDD FO,

PIERRE BIANCHIARI

Pour la CFTC PSE

C. CAROSSE

Pour la Cfdt PSTE,

F. MAZURE

Pour la CFE-CGC,

P. LALANDE